

FAITS SAILLANTS

1. **En moyenne un million de personnes par an** souffrent d'insécurité alimentaire au Québec depuis au moins 2015. Parmi elles, près de 700 000 vivent une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave (quantité ou qualité de nourriture compromise, ou repas sautés). Ce phénomène a pris une ampleur sans précédent avec la pandémie et la récente poussée inflationniste. Le niveau d'insécurité alimentaire modérée ou grave se serait situé autour de 10 % de mars 2020 à août 2021 (environ 850 000 personnes), pour ensuite grimper jusqu'à 15 % en mai 2022 (environ 1,3 million de personnes).

2. L'insécurité alimentaire n'est pas répartie aléatoirement dans la population canadienne. Certaines catégories de personnes et de ménages sont nettement plus à risque de se retrouver dans cette situation. Ce sont très majoritairement **des ménages à faible revenu, y compris des travailleurs et travailleuses, des femmes monoparentales, des ménages composés de personnes noires et des adultes âgés de 60 à 64 ans vivant seuls, entre autres**. Les ménages composés de personnes autochtones (Premières Nations et Inuits) sont, et de loin, les plus fortement touchés par l'insécurité alimentaire.

3. **La principale cause immédiate de l'insécurité alimentaire des ménages est le manque de ressources financières, qui résulte d'inégalités persistantes et de politiques sociales insuffisantes.**

4. Plusieurs interventions en lien avec l'insécurité alimentaire et financées par les gouvernements entre autres, sont courageusement portées par le milieu communautaire : les services d'aide alimentaire, les activités de groupe conçues pour accroître les compétences alimentaires et budgétaires, puis les pratiques visant l'amélioration de l'accès à une alimentation saine et nutritive.

5. Si ces interventions sont indispensables, elles demeurent surtout **des stratégies d'atténuation** de l'insécurité alimentaire et ne semblent pas avoir d'impact sur la réduction de l'insécurité alimentaire puisque le taux de cette dernière ne fléchit pas au fil des ans.

6. Le statu quo en cette matière vient avec un prix élevé. En effet, **l'insécurité alimentaire est lourde de conséquences en termes de santé physique et psychologique des personnes**, de qualité de la vie familiale et de coûts pour le système de santé.

7. Afin de restaurer à des centaines de milliers de personnes leur droit à l'alimentation et leur droit à la dignité, il devient essentiel **d'ouvrir un nouveau front à la lutte contre l'insécurité alimentaire en s'attaquant à ses causes profondes**. La réduction durable et la prévention de l'insécurité alimentaire doivent reposer sur une stratégie d'intervention qui n'est plus uniquement « alimentaire », mais qui vise aussi et surtout une amélioration substantielle du filet de protection sociale. À cet égard, la littérature et les consultations menées pour ce rapport suggèrent plusieurs pistes de solution dont le dénominateur commun est **l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes moins nanties**, grâce à des mesures de redressement de leurs revenus et d'allègement du coût de la vie (logement, alimentation, transport, etc.).

8. **Le moment nous semble propice pour la tenue d'un sommet national sur l'insécurité alimentaire**. Il pourrait réunir, entre autres, les diverses parties prenantes intervenant sur l'alimentation de même que celles qui sont engagées dans l'amélioration du filet de protection sociale. L'objectif d'un tel sommet serait d'en arriver à un consensus sur les engagements à prendre et les orientations à privilégier par les autorités publiques et le secteur communautaire afin de progresser vers une réduction durable et la prévention de l'insécurité alimentaire.